

Séance ordinaire
14 novembre 2017

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **14 novembre 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Martine BOYER,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

ASSERMENTATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil déclarent sous serment qu'ils exerceront leur fonction avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Michel.

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2017-11/299

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
4. CORRESPONDANCE
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Remerciements - Implication bénévoles - maisons hantée et enchantée-Halloween
 - 5.2. Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC Jardins-de-Napierville
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois d'octobre 2017
 - 6.2. Avis de motion - Règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018
 - 6.3. Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc
 - 6.4. Adoption du Règlement numéro 2017-279 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle
 - 6.5. Adoption du Règlement numéro 2017-280 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre
 - 6.6. Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de 2018-2019-2020
 - 6.7. Modification - Tarifs de rémunération du personnel électoral - Élections municipales 2017

- 6.8. Autorisation de mandat - Firme Dunton Rainville Avocats - Demande d'exclusion à la CPTAQ - dossier 4 hectares
- 6.9. Autorisation de mandat - Entreprise Pleine Terre, Agronome - dossier 4 hectares/CPTAQ
- 6.10. Autorisation de mandat - Groupe Accord Urbanisme - dossier 4 hectares/CPTAQ
- 6.11. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes (Hôtel de ville et Bibliothèque)
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2017
 - 7.2. Démission - Pompier à temps partiel (monsieur Alexandre HAMELIN)
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Attestation - Réalisation des travaux - Amélioration du réseau routier (rues Sylvain, Stéphane, Rolland, Réjean, Principale, Daigneault)
 - 8.2. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Enrobé tiède flexible - rue Principale (1 000 m.)
 - 8.3. Autorisation de paiement - Décompte final - Remplacement du boîtier de contrôle électrique - Parc école
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2017 - Règlement numéro 2017-190-10 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 (ajout zone R-19)
 - 9.3. Demande de permis - 1627, rue De Genève - (Dérogation mineure) - stationnement
 - 9.4. Demande de permis en vertu du PIIA - 1627, rue De Genève (Piscine creusée, remise, clôture et haie)
 - 9.5. Demande de certificat d'autorisation en vertu du PIIA - 1639, rue De Lugano (haie)
 - 9.6. Demande de permis en vertu du PIIA - 866, rue De Lausanne (remise à jardin)
 - 9.7. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2017
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Activité jeunesse - Éducazoo au centre communautaire - 18 novembre à 14h00
 - 11.2. Activité jeunesse - Tournoi de jeux vidéo au centre communautaire - 1er décembre à 19h00
 - 11.3. Séance spéciale le 20 décembre 2017 pour adopter le budget 2018
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11/300

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Remerciements - Implication bénévoles - maisons hantée et enchantée- Halloween

QUE ce conseil remercie sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués lors des événements de la maison hantée et de la maison enchantée, tenus au centre communautaire, les 28 et 31 octobre dernier.

2017-11/301

Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC Jardins-de-Napierville

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Catherine LEFEBVRE à titre de mairesse suppléante pour la période du 14 novembre 2017 au 14 novembre 2018.

QU'en l'absence du maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, madame Catherine LEFEBVRE soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe.

QU'en l'absence du maire, madame Catherine LEFEBVRE soit également autorisée à siéger au conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2017-11/302

Adoption des comptes du mois d'octobre 2017

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'octobre 2017 telles que déposées au montant de 811 937,25 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 610 610,90 \$;
Salaires payés nets: 68 322,77 \$;
Comptes à payer: 133 003,58 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018

Avis de motion est donné par monsieur Marcel ROY, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, un règlement numéro 2017-281 décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018.

Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc

Avis de motion est donné par monsieur Patrick PHANEUF, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement numéro 2017-282 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc s'élevant à la somme totale de 5 341,29 \$.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2017-11/303

Adoption du Règlement numéro 2017-279 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 3 octobre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 3 octobre 2017, la présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2017-279 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-11/304

Adoption du Règlement numéro 2017-280 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 3 octobre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 3 octobre 2017, la présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2017-280 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de 2018-2019-2020

Les membres du conseil prennent acte du dépôt sommaire du rôle triennal de l'évaluation foncière pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

2017-11/305

Modification - Tarifs de rémunération du personnel électoral - Élections municipales 2017

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil le 13 juin 2017 et portant le numéro 2017-06/169 relativement aux tarifs de rémunération du personnel électoral;

ATTENDU que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux a été modifié par un arrêté ministériel publié dans la Gazette officielle numéro 38 et entré en vigueur le 20 septembre 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les tarifs de rémunération du personnel électoral adopté par résolution étant donné que la rémunération prévue est inférieure à celle prévue au Règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral comme suit:

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
Présidente d'élection	1 870,00 \$
Secrétaire d'élection - 3/4 du président	1 402,50 \$
Scrutateur - jour du scrutin (incluant la formation et le dépouillement)	279,00 \$
Secrétaire - jour du scrutin (incluant la formation et le dépouillement)	232,50 \$
Scrutateur - jour du vote par anticipation (incluant la formation)	216,00 \$
Secrétaire - jour du vote par anticipation (incluant la formation)	180,00 \$
Primo - jour du scrutin (incluant la formation)	310,00\$
Primo - jour du vote par anticipation (incluant la formation)	210,00\$
Commission de révision (incluant la formation)	157,50\$
Membre de la table de vérification	15 \$ / heure

ADOPTÉE

2017-11/306

Autorisation de mandat - Firme Dunton Rainville Avocats - Demande d'exclusion à la CPTAQ - dossier 4 hectares

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la Firme Dunton Rainville SENCRL pour faire les représentations conformément au mandat octroyé par la MRC les Jardins-de-Napierville dans le cadre de la demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et ce, en vertu de la résolution portant le numéro 2017-10-213 de la MRC les Jardins-de-Napierville..

ADOPTÉE

2017-11/307

Autorisation de mandat - Entreprise Pleine Terre, Agronome - dossier 4 hectares/CPTAQ

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate l'entreprise Pleine Terre Agronome pour effectuer un rapport agronomique sur l'état du sol dans le cadre de la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 991 453 et une partie des lots 3 992 585 et 4 591 297 du Cadastre du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (superficie approximative 4,35 hectares), au montant de 2 000\$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-11/308

Autorisation de mandat - Groupe Accord Urbanisme - dossier 4 hectares/CPTAQ

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Le Groupe Accord pour soutenir adéquatement la Municipalité dans le cadre de la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 3 991 453 et une partie des lots 3 992 585 et 4 591 297 du Cadastre du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (superficie approximative 4,35 hectares) et produire un document argumentaire suite à l'avis de l'orientation préliminaire de la CPTAQ, au montant suivant:

Révision et justification régionale:	1 500.\$
Rencontres avec l'urbanisme au taux horaire:	100.\$
Dessinateur au taux horaire:	65.\$

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-11/309

Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes, soit du vendredi, le 22 décembre 2017 à compter de midi au mardi 2 janvier 2018 inclusivement ainsi que la bibliothèque à compter du mercredi 20 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018 inclusivement.

Il est convenu qu'un service de garde sera assuré par les services des incendies et des travaux publics.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-11/310

Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2017

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de l'année 2017 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel à présenter une demande d'aide financière pour la formation de son pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Démission - Pompier à temps partiel (monsieur Alexandre HAMELIN)

QUE ce conseil prend acte de la démission de Monsieur Alexandre HAMELIN, pompier à temps partiel, effective le 10 octobre 2017 et le remercie pour ses bons et loyaux services.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2017-11/311

Attestation - Réalisation des travaux - Amélioration du réseau routier (rues Sylvain, Stéphane, Rolland, Réjean, Principale, Daigneault)

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil atteste que les travaux d'amélioration de chaussée ainsi que de drainage et d'égouts pluviaux pour les rues suivantes ont été exécutés:

- rue Daigneault;
- rue Principale;
- rue Réjean;
- rue Rolland;
- rue Stéphane;
- rue Sylvain

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés, pour le montant total subventionné de 27 522\$ remboursable de la façon suivante, conformément aux exigences du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports:

- 15 022\$ payable en 1 versement
- et
- 12 500\$ payable sur 3 ans (5 000\$ en 2017-2018, 5 000\$ en 2018-2019 et 2 500\$ en 2019-2020)

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2017-11/312

Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Enrobé tiède flexible - rue Principale (1 000 m.)

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics, autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 122 728,34 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-11/313

Autorisation de paiement - Décompte final - Remplacement du boîtier de contrôle électrique - Parc école

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics, autorise le paiement du décompte final à Cédric Électrique inc. au montant de 9 987,60 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'octobre 2017.

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2017 - Règlement numéro 2017-190-10 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 (ajout zone R-19)

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 octobre 2017 relativement au règlement numéro 2017-190-10 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 pour y ajouter la zone R-19 (rue De Lausanne).

2017-11/314

Demande de permis - 1627, rue De Genève - (Dérogation mineure) - stationnement

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-09-0041) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (#2017-09-0235) pour permettre l'aménagement d'un stationnement en cour avant au 1627, rue De Genève (lot 4 911 820 cadastre du Québec) (zone R-18);

ATTENDU que la demande vise une largeur d'un stationnement en cour avant de 11,38 mètres (38 pieds) alors qu'en vertu du Règlement numéro 185 sur le zonage, la largeur maximale de l'entrée charretière est de 7 mètres.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-09-0041) conditionnellement à ce que la largeur du stationnement dans l'emprise de la rue soit à un maximum de 10 mètres et ce, malgré la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2017-11/315

Demande de permis en vertu du PIIA - 1627, rue De Genève (Piscine creusée, remise, clôture et haie)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-09-0040) pour l'émission d'un permis de construction (#2017-09-

0234) pour l'installation d'une piscine creusée, l'installation d'une clôture entourant la piscine, l'aménagement d'une haie de cèdres et la construction d'une remise au 1627, rue De Genève (lot 4 911 820 Cadastre du Québec) dans la zone R-18;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-09-0040) et autorise l'émission du permis de construction (#2017-09-0234) pour l'installation d'une piscine creusée, l'installation d'une clôture entourant la piscine, l'aménagement d'une haie de cèdres et la construction d'une remise avec un toit à 1 versant au 1627, rue De Genève (lot 4 911 820 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2017-11/316

Demande de certificat d'autorisation en vertu du PIIA - 1639, rue De Lugano (haie)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-10-0042) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (#2017-10-0252) pour l'aménagement d'une haie de cèdres en cour arrière et latérale gauche au 1639, rue De Lugano (lot 4 727 895 Cadastre du Québec) dans la zone R-18;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-10-0042) et autorise l'émission du certificat d'autorisation (#2017-10-0252) pour l'aménagement d'une haie de cèdres en cour arrière et latérale gauche.

ADOPTÉE

2017-11/317

Demande de permis en vertu du PIIA - 866, rue De Lausanne (remise à jardin)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-10-0043) pour l'émission d'un permis de construction (#2017-10-0253) pour la construction d'une remise au 866, rue De Lausanne (lot 5 377 881 Cadastre du Québec) dans la zone R-19;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-10-0043) et autorise l'émission du permis de construction (#2017-10-0253) pour la construction d'une remise avec un toit à 4 versants au 866, rue De Lausanne (lot 5 377 881 Cadastre du Québec) en cour arrière.

ADOPTÉE

2017-11/318

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2017

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 octobre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

POUR INFORMATION

- Activité jeunesse - Éducazoo au centre communautaire - 18 novembre à 14h00;
- Activité jeunesse - Tournoi de jeux vidéo au centre communautaire - 1er décembre à 19h00;
- Séance spéciale le 20 décembre 2017 pour l'adoption du budget 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-11/319

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h15, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin

Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince

Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier